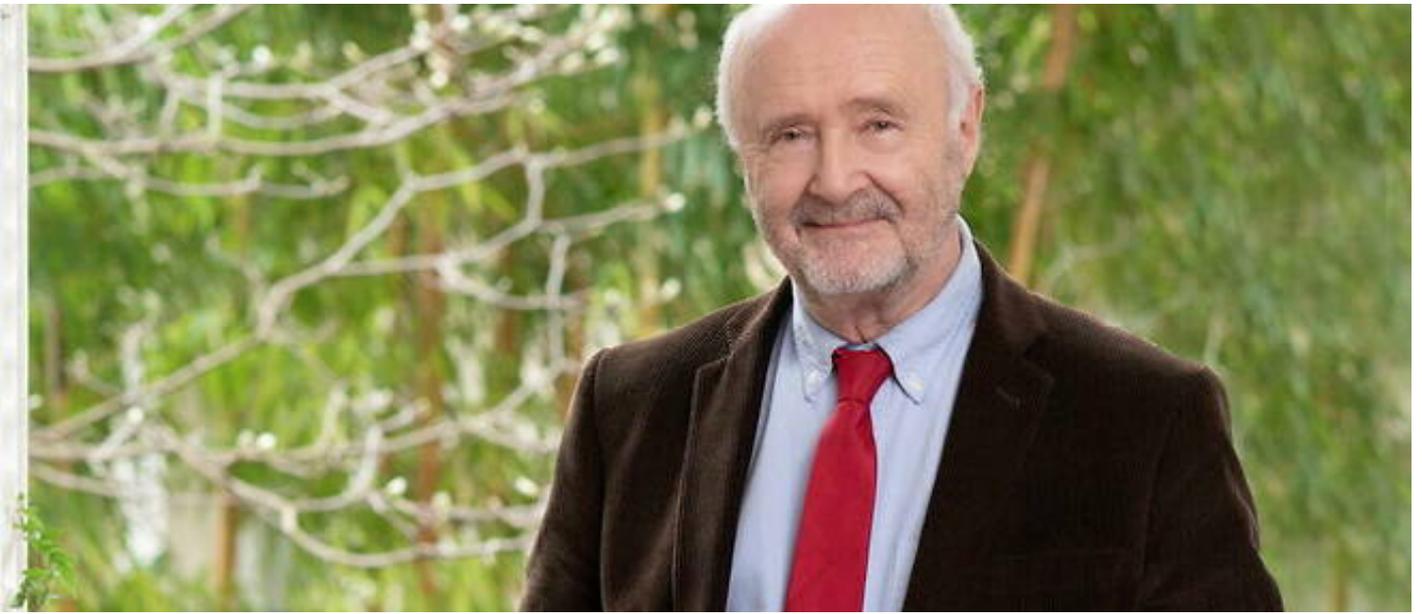


Électricité, décarbonation : pourquoi l'Europe a tout faux

TRIBUNE. Brice Lalonde dénonce la cécité d'une politique européenne hémiplegique, centrée sur les renouvelables au détriment des autres sources bas carbone.

Brice Lalonde (ancien ministre de l'Environnement, président d'Équilibre des Énergies)



Publié le 16/04/2023 à 10h00



Temps de lecture : 5 min

P. *Lecture audio réservée aux abonnés*

Écouter cet article



by ETX Studio
00:00/06:28

Il n'y a que quatre pays européens qui réussissent à décarboner leur électricité, ce sont la Suisse, la Norvège, la Suède et la France. Pourquoi ? Parce qu'ils ont des moyens de production pilotables décarbonés qui fournissent cette électricité lorsqu'elle est demandée et quasiment à toute heure au long de l'année. Les autres pays produisent une électricité soit systématiquement très carbonée, comme la Pologne, soit décarbonée par moments, comme l'Allemagne et l'Espagne, quand le soleil et le vent sont au rendez-vous, mais carbonée le reste du temps par appel au gaz et au charbon.

Or, pour garantir la permanence d'une production électrique décarbonée, l'Europe ne voit que le vent et le soleil, car ces sources d'énergie lui apparaissent illimitées, locales et gratuites. Mais les contraintes imposées au système électrique par les renouvelables intermittentes sont loin d'être gratuites et, pour atteindre avec elles la neutralité carbone, il faudrait à la fois affaler la consommation d'énergie et construire un nombre phénoménal de moyens de production renouvelables. Priorité devrait plutôt être redonnée aux sources décarbonées pilotables, hydraulique et nucléaire, suppléées par les renouvelables.

Une vision de jardin d'enfants

Les faits sont têtus, les thuriféraires des renouvelables le sont aussi. Leur culte est porté par les prébendiers des aides d'État, par la poussée écologiste des cinquante dernières années, particulièrement forte en Allemagne, mais aussi par la Commission européenne qui applique avec zèle et myopie le seul article du traité de Lisbonne relatif à l'énergie. Alors que le traité reconnaît la souveraineté des États membres pour le choix de leurs sources d'énergie, cet article 194 limite l'action collective de l'Union à la promotion des économies d'énergie et du développement des renouvelables.

Ainsi les directives du « paquet fit for 55 » sont-elles fondées sur cet article 194. Elles n'autorisent que des formes d'énergie – chaleur, électricité, hydrogène – issues de sources renouvelables. Le nucléaire est banni – sauf pour produire de l'hydrogène, grâce à l'action de notre ministre de l'Énergie. Un objectif de plus de 40 % de renouvelables est fixé pour 2030. Au nom du climat et au mépris du traité, l'Europe impose donc le mix de son choix. Il s'agit d'un curieux détournement de procédure, car c'est l'article 191 du traité de Lisbonne qui traite de l'environnement et de la défense du climat. C'est celui-là qui devrait s'appliquer à la politique climatique de l'Union. La Commission veut-elle décarboner ? Pas vraiment, son objectif est la multiplication des renouvelables et la diminution d'un tiers de la consommation d'énergie, une vision de jardin d'enfants.

Les discours des dirigeants de la Commission sont les mêmes que ceux des ministres allemands : seules les énergies renouvelables sont bonnes. L'avenir doit être tout renouvelable. C'est devenu un credo. Et si l'Europe n'y suffit pas, ils demanderont à l'Afrique de faire l'appoint. Naguère, le Sahara avait déjà été au centre d'un rêve d'énergie solaire illimitée connectée à l'Europe par des câbles sous-marins. C'était le projet Désertec. Cette fois, c'est l'hydrogène fourni par d'hypothétiques électrolyseurs africains ou chiliens qui devrait remplacer le gaz russe. Déjà, les ports de la Baltique s'équipent pour accueillir cette manne chimérique.

L'imposture contre le nucléaire

L'Allemagne et la Commission peuvent-elles comprendre, non seulement que l'énergie nucléaire est un allié du climat, au contraire du charbon, mais qu'elle constitue un pilier central de l'économie française et de son développement futur. S'efforcer de l'interdire est ressenti par les Français comme une volonté de leur nuire. Faut-il ajouter que l'incroyable volte-face de l'Allemagne contre l'électrification des véhicules légers aggrave encore l'impression d'imposture. L'extravagante raison avancée est l'arrivée prochaine de carburants de synthèse. Mais ces carburants seront produits au compte-goutte et devront d'abord être dirigés vers l'aviation où ils sont indispensables. Ils nécessiteront des quantités considérables d'électricité qu'il faudra bien produire de façon fiable.

À défaut, il y a fort à parier que l'hydrogène nécessaire provienne surtout du reformage du gaz qatarien, que les carburants des véhicules thermiques épargnés soient fossiles avant d'être synthétiques, bref que l'Allemagne nous roule dans la farine avec la complicité irréfléchie de la Commission. Peut-on toujours croire à la bienveillance de l'Union ? Depuis la loi « NOME », nous avons assisté à la descente aux enfers d'EDF, démantelée, écartelée, sommée tout à la fois de faire des cadeaux à une concurrence parasite, d'atténuer sur ses propres deniers le prix européen de l'électricité pour les Français et, privée des ressources nécessaires, de consentir néanmoins un immense effort d'investissement.

AULASIS

Carburants de synthèse : vraie promesse ou feu de paille ?

Le consommateur en fait les frais : difficile de ne pas se souvenir que l'électricité était « abondante et bon marché » avant le marché européen et qu'EDF avait construit cinquante-cinq réacteurs nucléaires en quinze ans sans faire appel à l'aide directe de l'État. Nostalgie ! Si le retour en arrière n'est pas envisageable, limitons au moins les dégâts, arrêtons de désintégrer le système électrique français. La future réforme du marché européen devra permettre de lisser les prix et de financer les investissements.

L'Europe, paradis des consommateurs, vient de se souvenir qu'il faut aussi des producteurs pour faire un monde. Bousculée par le protectionnisme américain, la Commission vient de proposer un programme d'industrialisation zéro carbone. Huit secteurs prioritaires ont été retenus parmi lesquels les inévitables renouvelables électriques, mais aussi les pompes à chaleur et la géothermie, les électrolyseurs et les piles à combustible, les réseaux, le captage du carbone. Pas le nucléaire, hélas, l'ostracisme continue, sauf pour des réacteurs futurs virtuels. À condition d'être mis en œuvre rapidement, le sursaut européen est salutaire. Toutefois si l'objectif est la décarbonation, l'Union doit laisser les États membres libres de leurs choix techniques et non choisir à leur place. Jusqu'où faut-il accepter les partis pris de la Commission et de ses actes délégués ?